



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 2

Module : PS



**Vecteurs de transmission
des
Bilans secouristes**

Version 1



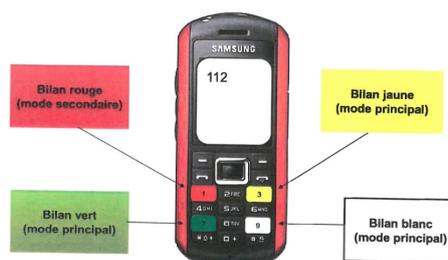
Généralement transmis par le chef d'agrès, il est possible dans certains cas de forces majeures qu'un équipier soit chargé de transmettre le bilan secouriste au CRRA : centre de réception et de régulation des appels (le 15) soit :

- ↪ Au médecin régulateur,
- ↪ Au POP = poste opérationnel pompiers,
- ↪ A l'ARM = assistant de régulation médicale.



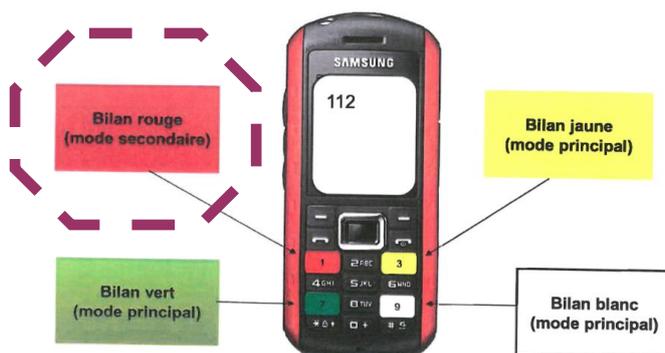
Suivant la couleur du bilan, il utilisera soit :

- ↪ Le vecteur radio,
- ↪ Le vecteur téléphone.

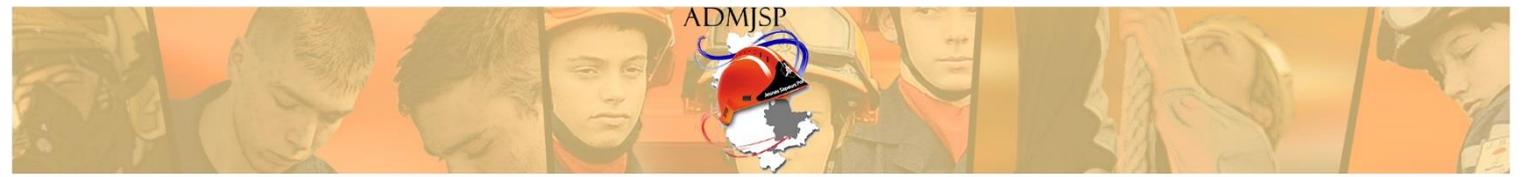


I. BILAN EXTRÊME URGENCE (BILAN ROUGE) :

Qui ?	Comment - Quoi ?
Chef d'agrès	Le SSU 1 À défaut 112 + 1 pour conférence à 3
CTA – CODIS et SAMU	Demande de départ "flash au SAMU" Adjoint santé en conférence fait envoyer les moyens SDMIS



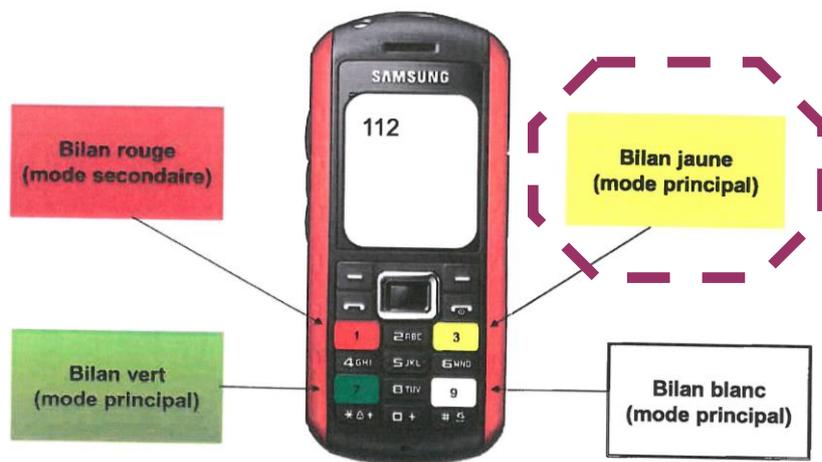
➔ En cas d'impossibilité de joindre le CRRA 15 par radio ou par téléphone, l'officier santé collecte le bilan et les demandes de renforts du chef d'agrès, engage les moyens SDMIS demandés et s'assure de la transmission de ces informations au CRRA 15.



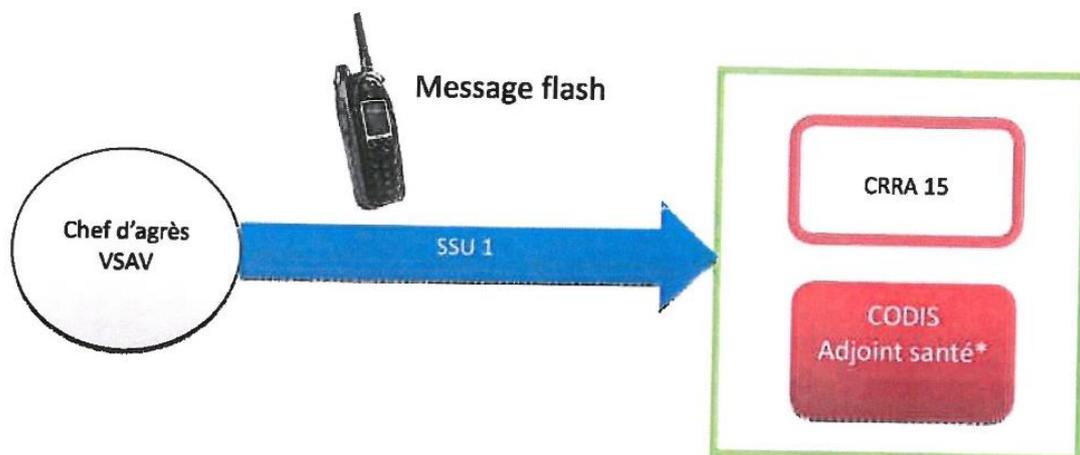
II. BILAN JAUNE :

→ Bilan transmis au SAMU 69 AVEC demande d'avis médical

Qui ?	Comment - Quoi ?
Chef d'agrès	112 + 3 Pour conférence à 3 Ou à défaut SSU 1
CTA – CODIS et SAMU	Bilan transmis au médecin régulateur en conférence avec l'adjoint santé peut faire envoyer les moyens SDMIS



mode secondaire pour le bilan jaune.



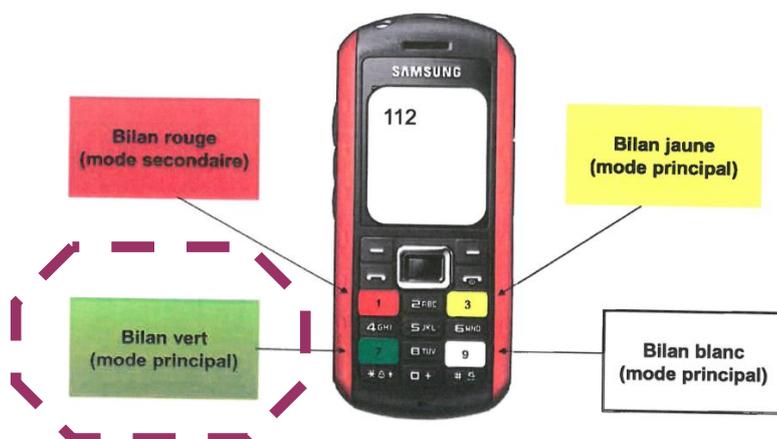
*ou adjoint CODIS, chef opérateur, chef CODIS et opérateurs.



III. BILAN VERT :

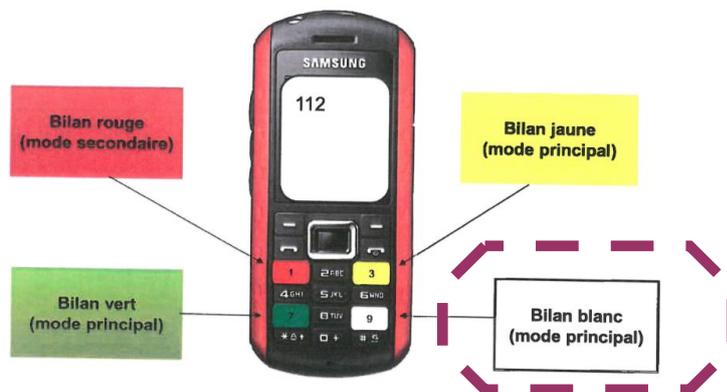
→ Bilan transmis au SAMU 69 SANS demande d'avis médical

Qui ?	Comment - Quoi ?
Chef d'agrès	112 + 7 À défaut SSU
CTA – CODIS et SAMU	Bilan transmis au POP



IV. BILAN SIMPLIFIÉ :

Qui ?	Comment - Quoi ?
Chef d'agrès	112 + 9 À défaut SSU 2
CTA – CODIS et SAMU	Bilan transmis à l'ARM





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

